

Procès-verbal
du CONSEIL DES COMMISSAIRES de
la Commission scolaire des Sommets

PROVINCE DE QUÉBEC
LA COMMISSION SCOLAIRE DES SOMMETS

Le 24 mars 2015

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Sommets tenue le 24 mars 2015 à 20 heures au centre administratif de la Commission scolaire des Sommets.

PRÉSENCES

M. Jean-Philippe Bachand, président
M. Réjean Lacroix, vice-président
M. Robert Bureau
M^{me} Lisette Fréchette
M^{me} Annic Gingras
M. Jean-Claude Gosselin
M. Jérôme Guillot-Hurtubise
M. Daniel Lavoie
M. Stéphane Lépine
M. Steve Pelletier
M^{me} Hélène Ménard, commissaire parent EHDAA
M^{me} Audrey Méthot, commissaire parent au primaire
M^{me} Charlotte Paré, commissaire parent au secondaire

Et Christian Provencher, directeur général

Aussi présents :

Lyne Beauchamp, directrice du Service du secrétariat général et des communications
Daniel Blais, directeur du Service des ressources financières et matérielles
Chantal Larouche, directrice du Service des ressources humaines
Édith Pelletier, directrice générale adjointe et directrice du Service des ressources éducatives
Josée Roy, directrice des services éducatifs complémentaires et de l'adaptation scolaire
Alain Thibault, directeur adjoint du Service des ressources matérielles
Jocelyn Thibodeau, directeur du Service de l'informatique et du transport scolaire

ABSENCE

Procès-verbal
du CONSEIL DES COMMISSAIRES de
la Commission scolaire des Sommets

OUVERTURE DE LA SÉANCE À 20 H 4

Le président, Jean-Philippe Bachand, constate le quorum et ouvre la séance.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CC-2015-44 Il est proposé par Audrey Méthot, commissaire, et résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 17 FÉVRIER 2015

CC-2015-45 Il est proposé par Daniel Lavoie, commissaire, et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance du 17 février 2015 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 17 MARS 2015

CC-2015-46 Il est proposé par Jean-Claude Gosselin, commissaire, et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance du 17 mars 2015 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX

La secrétaire générale, Lyne Beauchamp, fait le suivi des affaires découlant du procès-verbal.

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Prix reconnaissance

Bianca Beauregard, enseignante à l'école du Val-de-Grâce et Martine Collette, orthopédagogue à l'école Ste-Marguerite présentent le projet « Raconte-moi l'orthographe » dans le cadre des prix reconnaissance du conseil des commissaires.

CONCOMITANCE ET SARCA

Vicky Payeur, conseillère en orientation à la Commission scolaire des Sommets, présente aux membres du conseil des commissaires le dossier concomitance et Alexander Leitner, conseiller en orientation à la Commission scolaire des Sommets, présente le dossier SARCA. Ils font état des impacts de ces services sur la réussite des élèves.

PROFIL DE COMPÉTENCE DES DIRECTIONS D'ÉTABLISSEMENT

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire des Sommets amorce la préparation de l'année scolaire 2015-2016;

CONSIDÉRANT que nous franchirons donc les étapes qui mèneront à la nomination des directions d'établissement dans des postes qui se libéreront par des départs ou par des changements d'affectation s'il y a lieu;

CONSIDÉRANT qu'aux fins de sélection, s'il advenait un changement pour votre établissement, la Commission scolaire des Sommets compte utiliser le *Profil de compétence des directions d'établissement* tel qu'élaboré selon ses orientations;

CONSIDÉRANT que dans ce contexte et en respect des articles 79 et 110,1 de la *Loi sur l'instruction publique*, la Commission scolaire des Sommets souhaite recevoir votre avis sur les critères de sélection tels que présentés dans le document synthèse que nous vous acheminons. Vous pourrez si vous le jugez nécessaire, dans le cadre des particularités de votre milieu, cibler les points que vous trouvez prioritaires;

CC-2015-47

Il est proposé par Audrey Méthot, commissaire, et résolu :

QUE le document « Profil de compétence des directions d'établissement » soit soumis à la consultation des conseils d'établissement des écoles primaires, des écoles secondaires, des centres de formation générale adulte et professionnelle;

QUE le résultat de la consultation soit soumis au conseil pour adoption le mardi 19 mai 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SCOLARISATION À LA MAISON

Édith Pelletier, directrice générale adjointe et directrice du Service des ressources éducatives, présente les outils mis en place depuis septembre 2014 pour soutenir l'organisation, le suivi et l'évaluation de l'enseignement et de l'expérience des élèves scolarisés à la maison afin de faciliter une compréhension des actions à poser pour garantir le développement et le succès des élèves touchés.

Elle informe les membres qu'une concertation et une collaboration de tous les acteurs (les parents ou autorités parentales, l'école et le Service des ressources éducatives) permettent de répondre adéquatement à toutes les obligations légales et administratives relatives à ce dossier.

Procès-verbal
du CONSEIL DES COMMISSAIRES de
la Commission scolaire des Sommets

**CALENDRIER SCOLAIRE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE –
AUTORISATION DE CONSULTATION**

CC-2015-48 Il est proposé par Jean-Claude Gosselin, commissaire, et résolu :

QUE le conseil des commissaires adopte l'échéancier de consultation du calendrier scolaire de la formation professionnelle 2015-2016, tel que proposé.

QUE le conseil des commissaires soumette à la consultation des instances concernées le projet de calendrier de la formation professionnelle 2015-2016, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**CALENDRIER SCOLAIRE DE LA FORMATION GÉNÉRALE DES
ADULTES – AUTORISATION DE CONSULTATION**

CC-2015-49 Il est proposé par Steve Pelletier, commissaire, et résolu :

QUE le conseil des commissaires adopte l'échéancier de consultation du calendrier scolaire de la formation générale des adultes 2015-2016, tel que proposé.

QUE le conseil des commissaires soumette à la consultation des instances concernées le projet de calendrier de la formation générale des adultes 2015-2016, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**CRITÈRES DE RÉPARTITION DES RESSOURCES D'INTERVENTION
2015-2016**

Josée Roy, directrice des services éducatifs complémentaires et de l'adaptation scolaire présente les critères à respecter lors de la répartition des services directs aux élèves HDAA en terme de techniciens en éducation spécialisée, préposés aux élèves handicapés et interprètes.

**ABOLITION DE 2 POSTES RÉGULIERS À TEMPS COMPLET –
PERSONNEL DE SOUTIEN**

CONSIDÉRANT que la directrice du Service des ressources humaines, Chantal Larouche, présente la proposition d'abolition de deux postes réguliers à temps complet de la catégorie du personnel de soutien.

CONSIDÉRANT que le processus visant la réaffectation d'un membre du personnel de soutien a fait l'objet d'une entente entre les parties patronale et syndicale et les personnes visées par les changements d'affectation ;

CONSIDÉRANT l'analyse des besoins en matière de services à rendre ;

CC-2015-50 Il est proposé par Robert Bureau, commissaire, et résolu :

Procès-verbal
du CONSEIL DES COMMISSAIRES de
la Commission scolaire des Sommets

QUE le conseil des commissaires adopte la résolution d'abolir les postes de secrétaire d'école à temps complet aux écoles Ste-Marguerite (50 %) et Brassard/St-Patrice (50 %) et de secrétaire à temps complet (100 %) au Service des ressources éducatives, et ce, rétroactivement au 19 mars 2015.

Puisque le plan d'effectifs de l'année scolaire 2014-2015 a été adopté le 20 mai 2014 (CC-2014-50), cet ajout sera reflété sur le plan d'effectifs de l'année scolaire 2015-2016 lors de son adoption.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**CRÉATION DE 2 POSTES RÉGULIERS À TEMPS COMPLET –
PERSONNEL DE SOUTIEN**

CONSIDÉRANT que la directrice du Service des ressources humaines, Chantal Larouche, présente une proposition de création de deux postes réguliers à temps complet de la catégorie de personnel de soutien.

CC-2015-51 Il est proposé par Robert Bureau, commissaire, et résolu :

QUE le conseil des commissaires adopte la résolution de créer, et ce, rétroactivement au 19 mars 2015 :

- un poste de secrétaire à temps complet aux écoles Ste-Marguerite (50 %) et Brassard/St-Patrice (50 %) ;
- un poste de secrétaire à temps complet aux services des ressources éducatives (80 %) et de la direction générale (20 %).

Puisque le plan d'effectifs de l'année scolaire 2014-2015 a été adopté le 20 mai 2014 (CC-2014-50), cet ajout sera reflété sur le plan d'effectifs de l'année scolaire 2015-2016 lors de son adoption.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**OBJECTIFS, PRINCIPES ET CRITÈRES DE RÉPARTITION DES
RESSOURCES ENTRE LES ÉTABLISSEMENTS – AUTORISATION
DE CONSULTATION**

Le directeur du Service des ressources financières et matérielles, Daniel Blais, présente le projet des objectifs, principes et critères de répartition des ressources entre les établissements pour l'année 2015-2016 pour autorisation de consultation.

CC-2015-52 Il est proposé par Charlotte Paré, commissaire et résolu :

QUE le conseil des commissaires soumette à la consultation des instances concernées le projet des objectifs, principes et critères de répartition des ressources entre les établissements pour l'année 2015-2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Procès-verbal
du CONSEIL DES COMMISSAIRES de
la Commission scolaire des Sommets

OCTROI DE CONTRATS

**TRAVAUX D'IMPERMÉABILISATION ET DRAINAGE DES FONDATIONS
À L'ÉCOLE DE L'ARC-EN-CIEL**

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de procéder aux travaux d'imperméabilisation et drainage des fondations à l'école de l'Arc-en-Ciel;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 11 février 2015;

CONSIDÉRANT qu'il est important de procéder à l'octroi du contrat dans les meilleurs délais possible;

CONSIDÉRANT que Construction Groupe Prévost Inc. est le plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme Bourassa Maillé Architectes;

CONSIDÉRANT les dispositions de la *Loi sur les contrats des organismes publics (L.R.Q., c C 65-1)*;

CC-2015-53

Il est proposé par Jean-Claude Gosselin, commissaire et résolu :

D'accorder l'octroi du contrat à Construction Groupe Prévost Inc. le plus bas soumissionnaire conforme pour la somme de 229 276.13 \$ (excluant les taxes);

QUE le président et le directeur général soient autorisés à signer pour et au nom de la Commission scolaire tous documents nécessaires ou utiles pour mener à bien le projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

TRAVAUX D'ÉTANCHÉISATION, DRAINAGE DES FONDATIONS ET RÉFECTION DU PAREMENT EXTÉRIEUR À L'ÉCOLE HAMELIN

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de procéder aux travaux d'étanchéisation, drainage des fondations et réfection du parement extérieur à l'école Hamelin ;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 10 février 2015;

CONSIDÉRANT qu'il est important de procéder à l'octroi du contrat dans les meilleurs délais possible;

CONSIDÉRANT que Construction Groupe Prévost Inc. est le plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme Bourassa Maillé Architectes;

CONSIDÉRANT les dispositions de la *Loi sur les contrats des organismes publics (L.R.Q., c C 65-1)*;

Procès-verbal
du CONSEIL DES COMMISSAIRES de
la Commission scolaire des Sommets

CC-2015-54 Il est proposé par Lisette Fréchette, commissaire et résolu :

D'accorder l'octroi du contrat à Construction Groupe Prévost Inc. le plus bas soumissionnaire conforme pour la somme de 524 750.81 \$ (excluant les taxes);

QUE le président et le directeur général soient autorisés à signer pour et au nom de la Commission scolaire tous documents nécessaires ou utiles pour mener à bien le projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA MAÇONNERIE À L'ÉCOLE
BRASSARD-ST-PATRICE, PAVILLON BRASSARD**

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de procéder aux travaux de la réfection de la maçonnerie à l'école Brassard/Saint-Patrice pavillon Brassard;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 11 février 2015;

CONSIDÉRANT qu'il est important de procéder à l'octroi du contrat dans les meilleurs délais possible;

CONSIDÉRANT que Constructions Mario Fafard Inc. est le plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme François Parenteau Architecte;

CONSIDÉRANT les dispositions de la *Loi sur les contrats des organismes publics (L.R.Q., c C 65-1)*;

CC-2015-55 Il est proposé par Robert Bureau, commissaire et résolu :

D'accorder l'octroi du contrat à Constructions Mario Fafard Inc. le plus bas soumissionnaire conforme pour la somme de 216 790 \$ (excluant les taxes);

QUE le président et le directeur général soient autorisés à signer pour et au nom de la Commission scolaire tous documents nécessaires ou utiles pour mener à bien le projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**RÉAMÉNAGEMENT INTÉRIEUR ET MISE AUX NORMES À
L'ÉCOLE ST-GABRIEL**

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de procéder aux travaux du réaménagement intérieur et mise aux normes

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 19 février 2015;

CONSIDÉRANT qu'il est important de procéder à l'octroi du contrat dans les meilleurs délais possible;

Procès-verbal
du CONSEIL DES COMMISSAIRES de
la Commission scolaire des Sommets

CONSIDÉRANT que Construction et rénovation Jérémie Houle est le plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme ADSP Architecture et Design;

CONSIDÉRANT les dispositions de la *Loi sur les contrats des organismes publics (L.R.Q., c C 65-1)*;

CC-2015-56

Il est proposé par Audrey Méthot, commissaire, et résolu :

D'accorder l'octroi du contrat à Construction et rénovation Jérémie Houle le plus bas soumissionnaire conforme pour la somme de 590 250 \$ (excluant les taxes);

QUE le président et le directeur général soient autorisés à signer pour et au nom de la Commission scolaire tous documents nécessaires ou utiles pour mener à bien le projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

NOMINATION D'UN AUDITEUR EXTERNE

CONSIDÉRANT les exigences du Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport en matière de production :

- d'un rapport sur les résultats de l'application de procédures spécifiés d'audit pour la période de neuf mois du 1^{er} juillet au 31 mars,
- d'états financiers audités se terminant le 30 juin;

CONSIDÉRANT la résolution CC-2015-42 de procéder à un appel d'offres sur invitation;

CONSIDÉRANT que la firme Raymond Chabot Grant Thornton est le plus bas soumissionnaire conforme et possède l'expertise de la vérification de commissions scolaires;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de vérification;

CC-2015-57

Il est proposé par Daniel Lavoie, commissaire, et résolu :

QUE le conseil des commissaires nomme la firme Raymond Chabot Grant Thornton comme auditeur externe de la Commission scolaire des Sommets pour les états financiers se terminant les 31 mars 2015 et 30 juin 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Procès-verbal
du CONSEIL DES COMMISSAIRES de
la Commission scolaire des Sommets

APPEL D'OFFRES DES ÉQUIPEMENTS

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire des Sommets doit remplacer des équipements de réseautique stratégiques pour le bon fonctionnement de son réseau informatique;

CONSIDÉRANT que la loi 133 oblige les commissions scolaires à faire partie d'un regroupement d'achats pour acquérir des équipements informatiques;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire des Sommets a convenu de faire un appel d'offres conjoint avec la Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke et la Commission scolaire Eastern Townships;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 15 février 2015;

CONSIDÉRANT que la compagnie Softchoice est le soumissionnaire ayant obtenu la meilleure évaluation des offres pour la fourniture des équipements de la Commission scolaire des Sommets et de ses partenaires;

CONSIDÉRANT que la valeur actuelle du contrat pour la Commission scolaire des Sommets est de 150 000 \$ pour la présente année budgétaire 2014-2015 et d'un montant de 150 000 \$ pour l'année budgétaire 2015-2016, excluant les taxes;

CONSIDÉRANT les dispositions de la Loi sur les contrats des organismes publics (L.R.Q., c. C-65.1);

CC-2015-58

Il est proposé par Réjean Lacroix, commissaire, et résolu :

D'accorder l'octroi du contrat de fourniture des équipements de commutation et de transmission des données à Softchoice, plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant initial total de 300 000 \$ pour les années scolaires 2014-2015 et 2015-2016, excluant les taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CORRESPONDANCE

Le président fait état de la correspondance reçue de la FCSQ et du comité de parents.

COMMUNICATION DU PRÉSIDENT

Retour sur la conférence de presse en lien avec l'offre de service du Cégep de Sherbrooke et la tenue du camp de la Petite séduction.

Retour sur le PDG tenu après la nomination du nouveau ministre de l'Éducation, Monsieur François Blais, et sur les appuis reçus en lien avec le projet de fusion.

Procès-verbal
du CONSEIL DES COMMISSAIRES de
la Commission scolaire des Sommets

COMMUNICATION DU COMITÉ DE PARENTS

Charlotte Paré fait un retour sur la dernière réunion du comité de parents.

Hélène Ménard fait un retour sur la tenue du colloque pour les élèves HDAA.

COMMUNICATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le directeur général, Christian Provencher, informe les membres du conseil des commissaires de la demande de la Municipalité d'Orford pour la construction d'une école primaire.

Le directeur général présente les résultats obtenus aux épreuves uniques de juin 2014 de même que les données relatives au taux de sorties sans diplôme.

AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Les membres du conseil des commissaires présentent les affaires courantes.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

- Dépôt de l'argumentaire et du mémoire de la FCSQ sur la réforme du curriculum et des programmes.
- Dépôt d'un document de la FCSQ portant sur les consultations prébudgétaires 2015-2016.
- Dépôt du programme du congrès de la FCSQ ayant pour thème *La réussite, un choix politique*.
- Dépôt de la soumission pour les travaux à l'école du Baluchon.
- Dépôt de la soumission pour les travaux à l'école St-Pie-X.

CLÔTURE DE LA SÉANCE À 22 h 40

CONSIDÉRANT que tous les points à l'ordre du jour ont été traités;

CC-2015-59

Il est proposé par Robert Bureau, commissaire, et résolu :

QUE la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Le président

La secrétaire générale